

FORMATION POLITIQUES SOCIALES DE LA JEUNESSE

EN VISIOCONFÉRENCE SUR ZOOM PRO



vendredi 30 avril 2021

19h

Intervenant :

Arnaud Thomas, enseignant et sociologue

Comme le titre l'indique, l'intervention ne porte pas sur l'ensemble des politiques de la jeunesse mais sur les politiques sociales de la jeunesse. A ce titre, j'aborderai plus particulièrement les politiques d'insertion de la jeunesse (garantie jeune, FAJ, prime d'activité...).

Avant de présenter les principaux dispositifs, j'explicitai les principaux enjeux des politiques sociales de la jeunesse, en insistant sur le principe de familialisation. En effet, une mise en perspective sociale, économique et politique permet de saisir les limites de ce principe. Ainsi « les jeunes » (notion à interroger et déconstruire) sont placés dans une forme d'injonction à l'autonomie. Celle-ci s'exprime notamment par la logique de contractualisation qui traverse les politiques sociales de la jeunesse. C'est particulièrement le cas pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance.

Pour saisir les ambivalences, les paradoxes des politiques sociales de la jeunesse, il faut donc éclairer (notamment statistiquement) la situation de vulnérabilité d'une partie de la jeunesse. La COVID 19 est, à ce titre, un accélérateur de cette insécurité sociale.

PLAN D'INTERVENTION

Introduction :

1. Esquisse d'une sociologie de la jeunesse en France

- 1.1 « La jeunesse n'est qu'un mot » : jeune, jeunes et jeunesse
- 1.2 Une jeunesse qui se prolonge : difficultés d'accès aux attributs de l'âge adulte
- 1.3 Pourquoi la jeunesse se prolonge en France ?
Quels enjeux ?

2. Les principes des politiques sociales de la jeunesse

- 2.1 La familialisation.
- 2.2 La contractualisation : logique du Workfare
- 2.3 La transversalité, territoires et travail interinstitutionnel.

3. Les dispositifs et les acteurs des politiques sociales de la jeunesse

- 3.1 La garantie jeune
- 3.2 La prime d'activité
- 3.3 FAJ

4. Quels enjeux pour les élu.e.s locaux.

Formations d'élu•es

par Le Formateur des collectivités

POLITIQUES SOCIALES DE LA JEUNESSE

Formation en visioconférence sur Zoom Pro

SUR INSCRIPTION via votre collectivité

VENDREDI 30 AVRIL 2021

INSCRIPTION via votre collectivité >> Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

FORMATION

POLITIQUES SOCIALES DE LA JEUNESSE

VENDREDI 30 AVRIL 2021 À 19H

EN VISIOCONFÉRENCE SUR ZOOM PRO

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au **06 07 95 86 01**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de toutes les collectivités locales, établissements publics intercommunaux, des régions et départements.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019.**

Le coût de cette prestation sera facturé par FDC - le formateur des collectivités sur la base de tarifs établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Politiques sociales de la jeunesse

Vendredi 30 avril 2021 à 19h (en visioconférence sur Zoom Pro)

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal :
Ville : E-mail :
Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elus et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|--|------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitant·es | 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 150€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | | |

Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille

..... 1 000€

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité